
LE MUSÉE DES BEAUX-ARTS

LE MUSÉE DES

BEAUX-ARTS : L'ANCIEN PALAIS ÉPISCOPAL



L'ancien palais de
l'évêché se

compose de
bâtiments
d'époques
différentes, allant
du 15^e siècle au
19^e siècle. De
l'antique palais qui
accueillit le
roi Henri IV lors de
son

couronnement, le
27 février 1594, il
ne reste que des
vestiges des
communs, datant
du 15^e siècle
(arches aujourd'hui
enrubannées de
verdure).

L'essentiel du

bâtiment fut
réalisé aux 17e et
18e siècles par
trois évêques.

Après avoir fait démolir le château du Vidame, situé au chevet de la cathédrale, Léonor d'Estampes de Valençay, évêque de 1620 à 1641, aménage les jardins (lire ci-dessous). Sur cette plate-forme, il construit une nouvelle salle synodale dont un étage communique avec la cathédrale par une galerie. Les arcades implantées à droite supportaient la galerie démolie en 1908 (en même temps que les communs). Il a également fait reconstruire le corps de bâtiment qui fait face à l'entrée.



Mgr Godet des Marais, évêque de 1690 à 1709 qui procéda au mariage de Louis XIV et de Madame de Maintenon, a fait édifier à l'arrière une autre aile et aménager en jardin la terrasse qui lui fait face.

Mgr de Fleury achève l'œuvre de ses prédécesseurs en construisant le pavillon central (vers 1748), le vestibule avec son escalier en fer à cheval, la salle « à l'italienne » couronnée d'une balustrade, la chapelle (œuvre de l'architecte Rousset, du sculpteur Bridan, 1767-1775) et en dotant le palais des grilles monumentales (1750).

Après la Révolution, le palais de l'évêché a été dévolu à l'administration du département d'Eure-et-Loir. Napoléon 1er y a été l'hôte du préfet en

1811. La préfecture a occupé le palais jusqu'au rétablissement du siège épiscopal, le 5 novembre 1821. En 1905, suite à la loi relative à la séparation de l'Église et de l'État, le palais épiscopal redevient propriété du département. En 1914, le Conseil général offre à la Ville de Chartres la jouissance du palais et du jardin, à charge pour la ville d'y aménager un musée et un espace public. En fait, cette installation n'a eu lieu qu'en 1939.

L'ancien palais épiscopal est classé parmi les monuments historiques depuis 1906.

LES TERRASSES DE L'ÉVÊCHÉ



Au début du 17^e siècle, l'évêque Léonor

d'Estampes a fait détruire plusieurs bâtiments vétustes et établir cette terrasse dont le mur de soutènement a peut-être été fondé sur d'anciennes fortifications. Les jardins bas sont aménagés par ses successeurs. A droite, la terrasse est limitée par les ruines de l'abbatiale Saint-Jean rebâtie à cet endroit après sa destruction au cours du siège de 1568. L'abbaye Saint-Jean était à l'origine située hors les murs, à l'emplacement de l'actuel parc André-Gagnon,

A l'extrême gauche, l'orangerie a été construite en 1778 à l'emplacement de l'ancien collège. On pensait faire descendre les jardins jusqu'à l'Eure mais la Révolution mit fin à ce projet. Les jardins, d'où l'on jouit d'une des plus belles vues sur la ville basse, sont classés monuments historiques depuis 1941.

